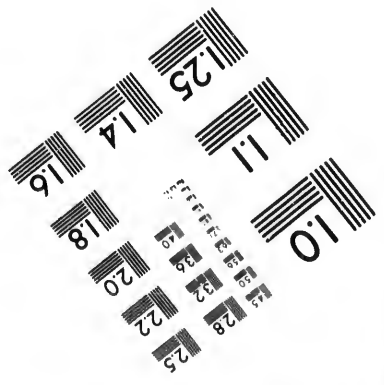
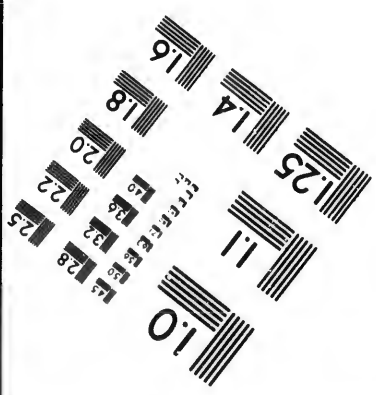
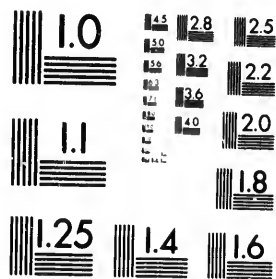


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



15 28 25  
36 32 38  
22 20  
8

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**

10



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

**1980**

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

Coloured covers/  
Couvertures de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Coloured plates/  
Planches en couleur

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Show through/  
Transparence

Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/  
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)

Pages damaged/  
Pages endommagées

Additional comments/  
Commentaires supplémentaires

---

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

Only edition available/  
Seule édition disponible

Pagination incorrect/  
Erreurs de pagination

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Pages missing/  
Des pages manquent

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Maps missing/  
Des cartes géographiques manquent

Plates missing/  
Des planches manquent

Additional comments/  
Commentaires supplémentaires

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "À SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

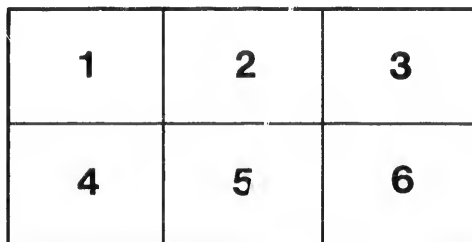
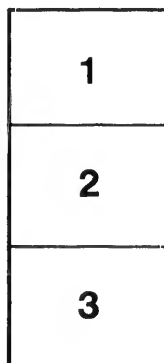
Library of Parliament

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque du Parlement

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :



N

L

me  
éta  
pro  
fait

prè  
ten  
ni l

disa

aucu  
d'aut  
et il  
véran  
nos g  
marc  
(  
dien f

Mack  
duir  
le G  
Mack

"  
pleine  
dans l  
pense  
la réci

No. 2.

# AUX ELECTEURS

---

LES LIBERAUX

ET

# LA POLITIQUE COMMERCIALE

---

La politique des libéraux sur les questions générales de commerce a subi de nombreux et remarquables changements. Ils étaient jadis pour la plupart en faveur de l'ancien traité de réciprocité et d'un tarif de revenu pour les produits fabriqués. De fait les deux partis étaient à peu près du même avis sur ce point.

Après l'abrogation du traité en 1866 les libéraux se déclarèrent prêts à entamer des négociations pour son renouvellement, prétendant toutefois qu'ils ne voulaient sacrifier ni l'honneur national ni les intérêts matériels du pays.

L'honorable George Brown, l'un des principaux chefs du parti disait à ce sujet :

“ Quoiqu'il en soit la population du Canada ne doit pas être influencée par aucune perspective de ce genre. Elle a prouvé qu'elle était capable de trouver d'autres marchés pour ses produits lorsque ceux des Etats-Unis lui étaient fermés, et il ne lui reste qu'à poursuivre avec un redoublement d'énergie et de persévérance la ligne de conduite qu'elle a adoptée..... Cherchons donc à développer nos grandes industries naturelles et surtout celles de l'agriculture, de la marine marchande, des pêcheries, des mines et des bois.

Ouvrons de nouveaux débouchés à notre commerce et que le drapeau canadien flotte sur toutes les mers.”

En 1869, lorsque le nouveau chef du gouvernement, Sir John A. Macdonald, essayait par l'envoi de délégués ou autrement, d'induire le gouvernement des Etats-Unis à renouveler l'ancien traité, le *Globe* reproduisait les paroles suivantes de l'honorable M. Alex. Mackenzie :

“ Je repousse l'idée de nous courber devant les Américains. J'apprécie pleinement les bienfaits de la réciprocité, mais je ne crois pas qu'il nous convienne dans les circonstances de faire de nouveaux efforts pour son renouvellement ; je pense que nous devons poursuivre notre politique nationale sans tenir compte de la réciprocité.”

En 1878, Sir Richard Cartwright faisait de son côté la déclaration suivante à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard :

Si vous dites que nous allons obliger les Etats-Unis à nous donner la réciprocité en imposant certains droits sur les produits de ce pays, je répondrai que les hommes qui prétendent que cette réciprocité avec nos voisins, est essentielle à notre existence nationale, jouent selon moi le rôle le plus mal avisé et le plus anti-patriotique. Je ne nie pas les avantages d'un commerce libre et juste avec les Etats-Unis, mais je dis que le Canada ne dépend pas autant des marchés américains que ces hommes-là le supposent. Et j'ajouterai que nous sommes capables de lutter avec les Etats-Unis sur tous les marchés ouverts à la concurrence des deux peuples."—Discours de Charlottetown, 16 août 1878.

Voilà des paroles qui indiquaient une politique tout à la fois ferme et honorable, qui manifestaient le désir de traiter avec les Etats-Unis, pour obtenir une juste mesure de réciprocité, qui ne laissaient paraître, ni désir de mendier des faveurs, ni crainte d'un refus de réciprocité. Sous le régime libéral qui dura de 1874 à 1879, et après l'insuccès des tentatives faites pour obtenir une certaine mesure de réciprocité avec les Etats-Unis, il devint évident que nous devons adopter une autre politique pour développer nos industries, protéger le travail, et exploiter les ressources du Canada. Les conservateurs proposèrent en conséquence la politique nationale, politique que les libéraux combattirent de toutes leurs forces. Ils proclamèrent que le système protecteur était une relique de la barbarie, "un simple vol légalisé," qu'il devait diminuer le revenu, appauvrir le peuple, enrichir les monopoleurs, entraîner toutes sortes de maux pour le pays. Ils étaient alors libre-échangistes en principe, approuvaient le système britannique, dénonçaient la protection sous toutes ses formes, citant particulièrement le système américain comme étant le plus dangereux de tous. Les défaites qu'ils subirent en 1878, et en 1882 ne les firent pas se relâcher de leur opposition au système protecteur, dont ils continuèrent de combattre les principes et de dénoncer les prétendus mauvais effets.

En combattant la politique nationale ils demandaient en même temps un traité de réciprocité avec les Etats-Unis basé sur celui de 1854, et blâmaient les conservateurs de n'avoir pas réussi à renouveler ce traité.

Les échecs qu'ils subirent et les preuves évidentes de la prospérité que nous avait valu la protection, amenèrent un changement dans leur attitude en 1887. Au mois de janvier de cette année là, l'honorable Ed. Blake, chef de leur parti, annonçait ce changement dans son fameux discours de Malvern :

" Il n'est pas un homme en Canada—quelque convaincu qu'il soit de l'excellence du libre échange au Canada—qui puisse, je crois, proposer un plan praticable pour produire notre revenu autrement que par l'imposition de droits très élevés sur les articles semblables à ceux que nous pouvons produire dans notre

pays, ou sur les matières premières. J'invite le plus ardent libre-échangiste à nous soumettre une solution plausible de ce problème, et je prétends qu'il est tenu de le faire avant de nous parler du libre échange comme étant possible au Canada ; quant à moi, je n'ai pu jusqu'ici trouver la solution demandée, et s'il eût pu y avoir dans le passé quelque chance de résoudre le problème, cette chance a disparu à la suite de l'énorme augmentation de nos dépenses publiques et des autres conditions qui nous sont faites. La question a cessé d'appartenir au domaine de la politique pratique."

En d'autres termes M. Ed. Blake renonçait au nom de son parti à l'hérésie du libre échange jugé impraticable — et s'engageait lui-même, ainsi que Sir Richard Cartwright et ses alliés, à adhérer à la politique de la protection dans tous ses éléments essentiels.

Il en appela au pays après ce changement de front, mais les électeurs refusèrent de croire à la sincérité de la conversion des libéraux à la veille même des élections générales, et maintinrent leur allégeance à la vieille politique de 1878 et à ses logiques partisans.

Peu après les élections de 1887, M. Erastus Wiman, canadien qui habite à New-York, conçut l'idée d'une nouvelle propagande, laquelle devait sauver le Canada ou plutôt rétablir la fortune chancelante du parti libéral dont il allait devenir le grand apôtre.

La politique de M. Wiman était en réalité une invention d'un politicien américain assez obscur du nom de Hitt, et connue sous le nom d'union commerciale.

Elle peut se résumer ainsi :

- 1o Le tarif des Etats-Unis devrait être adopté par le Canada.
- 2o Les douanes entre le Canada et les Etats-Unis devraient être supprimées, mais maintenues contre le reste du monde.
- 3o Les droits d'importation perçus dans les deux pays devraient être réunis et divisés sur la base *per capita* entre le Canada et les Etats Unis.

Cette doctrine prêchée au Canada et aux Etats-Unis par M. Wiman, fut adoptée avec enthousiasme par la plupart des journaux libéraux, par les chefs libéraux, sauf M. Blake et M. Mackenzie. Il parut pendant quelque temps que cette doctrine dût devenir l'évangile du parti libéral dans ce pays.

En 1888, Sir Richard Cartwright proposa le 14 mars la résolution suivante dans la chambre des communes :

" Qu'il est grandement désirable d'obtenir la plus grande liberté de commerce possible entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est à propos que les deux pays admettent réciproquement en franchise dans leurs ports tous les produits manufacturiers ou naturels de l'un ou de l'autre (sauf les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur) ; qu'il est en outre urgent que le gouvernement du Canada prenne des mesures aussitôt que possible pour constater à quelles conditions nous pourrions obtenir la réciprocité pleine et entière avec les Etats-Unis."



Voilà en substance le projet de M. Hitt et de M. Wiman. La proposition de Sir Richard Cartwright ne parlait pas des détails, mais fut acceptée par M. Wiman comme étant le résumé de son propre projet.

Depuis 1887, M. Laurier, le chef du parti libéral, Sir Richard Cartwright, M. John Charlton, M. Longley, procureur général de la Nouvelle-Ecosse, le professeur Goldwin Smith et autres lumières du parti, ont eu de constantes communications avec M. Wiman, M. Hitt, M. Butterworth et autres politiciens américains à Washington ; ils sont allés en mission en cette dernière ville, à New-York et Boston pour y faire la *causale* dans l'intérêt de leurs plans anti patriotiques.

Voyons donc quelle est la nouvelle politique présentée au peuple canadien par les chefs libéraux. Ce sont les auteurs mêmes de cette politique qui vont nous répondre.

M. Hitt dit :—

“ Que signifie l'union commerciale avec le Canada ? Elle signifie comme le comporte la résolution : l'adoption par les deux pays du même tarif de droits prélevés sur les marchandises venant de l'étranger : la suppression complète des douanes au nord et par lesquelles nous percevons des droits sur les marchandises importées du Canada : le libre échange entre ce pays et le Canada tel qu'il existe entre les Etats de l'Union. Les douanes seraient établies le long des côtes de la mer sur le territoire des deux pays.

“ Le système du revenu intérieur provenant des taxes sur les liqueurs et le tabac dans les deux pays devrait également être uniforme.

“ Les recettes des taxes ainsi perçues seraient équitablement divisées d'après la population, ce qui serait apparemment le mode le plus équitable de répartition.”

M. Butterworth dit :—

“ L'adoption du système projeté entraînerait l'assimilation des tarifs des taxes du revenu de l'intérieur, et probablement un arrangement pour la division sur une base équitable des droits de douane.—” Discours de l'honorable B. Butterworth prononcé devant le club Canadien à New-York.

M. Wiman dit ;—

“ Le Canada percevrait les mêmes droits que ceux prélevés par les Etats-Unis contre le reste du monde, tandis que les douanes seraient complètement supprimées entre les deux pays de l'Amérique du Nord.

Le Professeur Goldwin Smith dit :—

“ L'union commerciale impliquerait naturellement l'assimilation des tarifs, ce qui toutefois n'offrirait pas d'obstacles insurmontables aux négociations. Il y aurait aussi assimilation des droits d'accise sur les liqueurs.”

M. Laurier se prononçait au mois d'octobre 1889, dans la ville de Toronto, en faveur “ d'un système uniforme de douane et de tarif.”

Depuis 1888 M. Laurier a déployé le drapeau de la réciprocité illimitée sur tous les hustings ou il a parlé, citant comme ses alliés aux Etats-Unis, M. Hitt, M. Butterworth, M. Blaine et autres

Il s'est ainsi associé, lui et son parti, à la politique que nous venons de dessiner et qui signifierait pour le Canada :

1o L'échange de son tarif de 30o/o sur les importations pour celui des Etats-Unis qui est en moyenne de 60o/o.

2o L'obligation pour le Canada d'établir un tarif différentiel contre la mère patrie et de prohiber pratiquement les importations de la Grande-Bretagne et du reste du monde.

3o La perte pour le Canada de son revenu actuel de plus de \$8,000,000 perçues sur les importations des Etats-Unis ; la perte d'au moins \$2,600,000 perçues sur les sucres et les melasses des autres pays, lesquels articles entreraient en franchise par l'assimilation des tarifs ; et la perte d'environ \$6,000,000 maintenant perçues sur les importations de la Grande Bretagne et de l'étranger, importations qui nous viendraient des Etats-Unis d'après le nouveau projet du parti libéral ; en somme, le Canada perdrait ainsi de \$16,000,000 à \$18,000,000.

4o Cette diminution du revenu devrait être remplacée par la taxe directe qui peserait lourdement sur les cultivateurs du pays et les petits propriétaires. Il faudrait imposer une taxe d'à peu près \$3.50 par tête de la population, soit \$17.50 sur chaque famille.

5o La population tout en payant ce montant annuel aux percepteurs des taxes n'obtiendrait aucun des avantages du libre échange. Au contraire, elle serait placée d'après la théorie des libéraux sous le joug intolérable d'un tarif protecteur double de celui du Canada.

6o Le pouvoir de faire les tarifs serait confié à un pays étranger, à Washington, et nous serions placés virtuellement dans l'humiliante position d'un peuple qui paierait des taxes sans être représenté. Notre entrée dans cette voie nous conduirait inévitablement à l'assujettissement aux Etats-Unis, et finalement à l'absorption du Canada par la république voisine.

Si le Canada et les Etats-Unis devaient avoir un tarif commun et uniforme, il serait de la plus haute importance de savoir qui aurait le pouvoir de le faire, et ce qu'il pourrait être. Sir Richard Cartwright et M. Laurier évitent avec soin la discussion sur ce point, et lorsqu'ils sont pressés de trop près, ils nous disent que c'est là un détail secondaire que réglerait une commission composée des représentants des deux pays.

Leurs alliés des Etats-Unis ne sont pas aussi vagues dans leurs renseignements. M. Wiman a déclaré au Détroit, que cette question serait réglée par une commission constituée sur la base de la population et que "la proportion serait de dix membres pour les Etats-Unis contre chaque représentant du Canada." On comprend facilement ce que serait la position du Canada d'après cet arrangement.

*L'Evening Post de New-York* dit à ce propos :

" Si le Canada consent à avoir le même tarif qu'aux Etats-Unis, le pouvoir de faire ce tarif devra nécessairement être confié au Congrès Américain. En d'autres termes le pouvoir de taxer les Canadiens devrait être cédé aux Etats-Unis, et ce pouvoir de taxer entraînerait bientôt avec lui tous les autres pouvoirs. Il est bon que cela soit bien compris de tous ceux qui sont intéressés dans le mouvement, des deux côtés de la frontière. Les Etats-Unis ne sauraient permettre à une petite province comme le Canada de dire ce que seront leurs droits d'importation, de sorte que le Canada serait obligé de permettre aux Etats-Unis de dire ce que devraient être ses droits d'importation."

*Le Times* de Chicago parle comme suit :

" Il ne faut pas oublier que cette proposition implique l'abandon complet par le parlement du Canada au Congrès américain de tout contrôle sur la principale source de revenu du Canada, à savoir le tarif. Tout ce qu'il plairait de faire au Congrès américain au sujet du tarif devra être accepté par le gouvernement canadien. Notre congrès aurait même sur le Canada plus de pouvoir en vertu de cet arrangement qu'il en aurait dans le cas d'une union politique, parce que la population canadienne n'aurait pas voix au chapitre à Washington sous l'union commerciale. Non seulement notre congrès pourrait établir et changer à plaisir toutes les taxes imposées sur la population du Canada, mais nos officiers exécutifs et nos cours prescriraient tous les règlements et donneraient toutes les décisions concernant le tarif du Canada aussi bien que pour celui des Etats-Unis."

L'honorable M. Butterworth, auteur de la première résolution du congrès, sur laquelle est basée l'agitation faite au sujet de la nouvelle politique libérale, porte le jugement suivant :

" Il est clair pour tous que si ce que l'on propose réussit, la doctrine Monroe devient un fait accompli par tout le continent."

Cela veut dire que le Canada perdrait non seulement le contrôle de sa politique fiscale, mais se détacherait de la mère-patrie. Il est évident d'après le témoignage donné par M. Wiman devant le comité spécial des Etats-Unis chargé de s'enquérir des relations commerciales avec le Canada, que nombre de ceux qui prêchent la réciprocité illimitée, savent parfaitement à quoi s'en tenir sur la nature de ses résultats. — Ainsi par exemple, M. Wiman a dit :—

" Il serait aujourd'hui impossible d'élire un seul député au parlement, qui se déclarerait partisan de l'annexion. Un candidat qui prêcherait l'annexion serait sûr de se ruiner politiquement. D'un autre côté, il se trouve un grand nombre de gens qui n'hésitent pas à recommander fortement un arrangement commercial qui pourrait bien être suivi, selon eux, d'un arrangement politique."

Il est manifeste que pareille politique entraînerait pour le Canada l'annexion sans représentation au congrès, et notre pays serait une autre Egypte, sans voix dans la direction de ses propres affaires. Des réformistes comme l'honorable Alexander Mackenzie et feu l'honorable George Brown, se sont déjà formellement prononcés contre cette politique. — L'honorable George Brown, disait dans un discours qu'il faisait à l'appui du traité projeté de 1874 :

" J'en arrive maintenant aux objections formulées contre le traité dans cer-

tains quartiers qui ont droit à une réponse formelle. La première est que le traité établit des distinctions en faveur des Etats-Unis, contre la Grande Bretagne. Rien de moins fondé. Il a été parfaitement entendu depuis l'ouverture des négociations que lorsque cas des articles des Etats-Unis seraient admis en franchise, les produits similaires de la Grande Bretagne seraient également libres de tout droit. On n'a jamais pensé autrement là dessus."

L'honorable M. Mackenzie est aujourd'hui du même avis que lorsqu'il était au pouvoir. Voici ce qu'il disait à ses électeurs le 8 de janvier dernier :

"Je ne pourrais jamais consentir à un Zollverein pour des raisons évidentes ; mais je ne puis comprendre pourquoi l'on s'opposerait à la réciprocité commerciale, assurée par un traité, et non hostile aux intérêts de la Grande Bretagne, tête de l'empire. Je croirai de mon devoir de voter dans ce sens au parlement."

### La véritable réciprocité illimitée

La véritable réciprocité illimitée, telle que l'entend l'honorable M. Mackenzie, et telle que prônée par un certain nombre de ses amis, signifie le libre échange le plus étendu, non seulement avec les Etats-Unis, mais avec la Grande Bretagne, et le reste du monde ; car, il est clair que si l'on n'établit pas de distinctions contre la Grande Bretagne, ses produits devront être admis sur nos marchés aussi librement que ceux des Etats-Unis. Or, comme nos importations viennent surtout de ces deux pays, le libre échange absolu est la conséquence naturelle. D'après les citations qui précèdent, l'on voit que les Etats-Unis ne voudraient pas d'une réciprocité de ce genre. Nous en comprenons facilement la raison. Il y aurait à redouter l'importation en contrebande aux Etats-Unis d'articles admis en franchise au Canada, et frappés de droits élevés par les Américains, et d'un autre côté, les fabricants canadiens pouvant acheter leurs matières premières libres de droit, auraient un avantage sur leurs concurrents de la république soumis à des taxes élevées. Une forte partie du parti réformiste libéral a déclaré le libre échange impossible pour le Canada. Nous avons déjà cité le discours prononcé par l'honorable M. Edward Blake, à Malvern, en 1887.

L'honorable M. Laurier, présentement chef de l'opposition, disait dans un discours prononcé à Toronto, au mois d'octobre 1889, et que reproduisit le *Globe* :

"Le peuple britannique n'abandonnera pas la politique du libre échange qu'il a adopté, et le Canada n'est pas en mesure, aujourd'hui qu'il lui faut se pourvoir d'un revenu considérable, d'adopter un tarif autre que celui de revenu, du moins."

L'honorable M. Longley de Halifax, disait dans une lettre publiée dans le *Commercial Union Handbook* :

"Personnellement, je considère que le libre échange absolu nous offre la meilleure solution possible pour nos difficultés. Mais cette question ne paraît pas

pratique pour le moment. Le politicien le plus ardent ne saurait espérer pouvoir engager la population canadienne à accepter la large doctrine de la liberté commerciale et d'un revenu provenant surtout de la taxe directe."

Si cette espèce de réciprocité illimitée qui maintiendrait notre contrôle sur nos propres affaires et sur toutes nos institutions fiscales est combattue par les principaux avocats de la réciprocité des deux côtés de la frontière, elle n'est plus dans le domaine de la politique pratique, et l'opposition ne s'en sert que pour tromper les loyaux libres échangeistes du parti de la réforme qui sont opposés à toute réciprocité qui fermerait le Canada par un tarif McKinley à l'univers entier, sauf les Etats-Unis.

Il ne faut pas oublier que la politique du gouvernement donnera aux cultivateurs canadiens tous les avantages qu'ils pourraient retirer de l'union commerciale, de même que le libre accès au marché des Etats-Unis sans les inconvénients de cette union commerciale que proposent MM. Wiman, Cartwright & Cie.

### Quels sont ces désavantages ?

Nous perdrons une grande partie de nos manufactures, les fabricants canadiens seraient placés à l'égard de leurs rivaux des Etats-Unis dans les mêmes conditions d'infériorité qui existent, suivant nos voisins, entre eux et leurs concurrents de la Grande-Bretagne et de l'Europe ; c'est-à-dire, qu'ils ont moins de capitaux, moins d'expérience et que leurs ateliers sont plus petits. Le fabricant des Etats-Unis est en mesure avec ses capitaux, son expérience et son matériel supérieur d'envahir de suite le Canada, tandis que le fabricant canadien avec ses moyens limités, serait incapable de soutenir la compétition. De fait, le fabricant américain opérerait précisément dans les mêmes conditions où il se trouve aujourd'hui et serait prêt de suite à tirer parti du nouveau marché qui lui serait ouvert.

Comme les Etats-Unis constitueraient le principal marché et que le traité serait limité dans sa durée à un certain nombre d'années, pas un fabricant ne songerait à établir une fabrique en Canada pour ce marché qui pourrait lui être fermé à l'expiration du traité, lui faisant perdre ainsi tous ses placements. Mais il est un autre fait encore plus sérieux : c'est que dans une grande partie des articles manufacturés au Canada, il entre certains procédés de fabrication protégés par des patentes aux Etats-Unis, et que, d'un autre côté, bien peu de produits des Etats-Unis ne pourraient entrer au Canada pour des raisons de ce genre. En résumé, le fabricant canadien verrait son marché naturel envahi de toutes parts, tandis qu'il lui serait absolument impossible d'atteindre le commerce de son rival.

